

N./Réf. : EG/SF/N°
Objet : Elections conseils de l'établissement

Note d'information à l'attention de :

Date : 8 Septembre 2023

TOUS LES PARENTS D'ELEVES ET ETUDIANTS

Madame, Monsieur,

Les textes réglementaires et législatifs prévoient que des représentants des parents d'élèves siègent dans les différents conseils de l'établissement : **CONSEIL D'ADMINISTRATION – CONSEIL INTERIEUR – CONSEILS DE CLASSE** qui régissent la vie de l'établissement. Tous les ans, en début d'année, nous devons les renouveler.

Une réunion d'information sur les instances de l'établissement se tiendra le vendredi 22 septembre de 16 h 30 à 17 h 30.

Vous pouvez faire acte de candidature en retournant le coupon ci-contre dûment rempli à l'adresse du lycée (ou par mel) **au plus tard le lundi 2 octobre 2023.**

Vous pouvez consulter la liste électorale et le calendrier des opérations électorales sur le panneau d'affichage situé à l'entrée de l'Administration du Lycée. Les électeurs peuvent vérifier leur inscription sur la liste et demander, le cas échéant, de réparer une omission ou une erreur les concernant.

**Les élections des représentants des parents d'élèves
au Conseil d'Administration et au conseil intérieur auront lieu
le vendredi 13 octobre 2023**

Rappel :

**Conseil d'Administration : 2 représentants des parents d'élèves ainsi que 2 suppléants
Conseil Intérieur : 3 membres des parents d'élèves ainsi que 3 suppléants**

Les parents ayant un enfant scolarisé sont électeurs et éligibles et disposent d'un suffrage **chacun**.

Un courrier comprenant le matériel de vote vous sera transmis (remis aux élèves ou envoi postal) à partir du 03/10/2023.

J'insiste sur l'importance que nous accordons à la participation des parents au fonctionnement de notre établissement et vous remercie de l'intérêt que vous porterez à notre demande afin de rassembler un nombre suffisant de candidatures.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur,
E. GROGNIER.



Les parents siégeant au Conseil d'Administration désigneront 2 représentants ainsi que 2 suppléants qui participeront à la Commission d'Hygiène et de Sécurité.

Les représentants des parents d'élèves au Conseil de discipline sont élus par leurs représentants au Conseil Intérieur.